NG
Inscrite à la compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes
de Nancy sous le n°4100094132

1PACT SASU
31 RUE BUFFON,
21200 BEAUNE

Paris, Le 31 juillet 2026

Certificat du dépositaire

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, afin d'établir le certificat prévu à l'article L. 225-146 alinéa 2 du code de commerce.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier :

- le bulletin de souscription par lequel la société LRH a souscrit 90 000 actions nouvelles d'un nominal de 1 € d de la société 1PACT SASU à l'occasion d'une augmentation du capital décidée par les décisions unanimes de l'associé unique du 30 juillet 2026 ;

- la déclaration incluse dans le bulletin manifestant la décision de l'actionnaire de libérer sa souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'il possède sur la société 1PACT SASU;

- l'arrêté de compte établit le 30 juillet 2026, par la Présidente, dont nous avons certifié l'exactitude le 31 juillet 2026, duquel il ressort que l'actionnaire possède sur la société 1PACT SASU une créance de 90 000 euros ;

- le caractère liquide et exigible de cette créance ;

- l'écriture comptable de compensation de la créance visée ci-dessus permettant de constater la libération des actions.

Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Le Commissaire aux comptes

Alpha NIANG
Associé
NG